

*Le télétravail a démontré son utilité
durant la crise sanitaire.*

*Mais il doit être encadré par des accords garantissant
la santé mentale (RPS) et physique (TMS) des salariées*



**L'ENTREPRISE NE DOIT PAS FAIRE D'ÉCONOMIE
SUR LA SANTÉ DE SES SALARIÉES**

CFE - CGC, NOTRE ADN, VOUS DÉFENDRE



www.fieci-cfecgc.org



contact@fieci-cgc.com



Fieci CFE CGC



@Fieci



Fieci CFE-CGC